Séance 3 – Patriciens et plébéiens : l'enquête

Supports : vidéo en ligne et documents informatifs.

Objectif : je complète mes connaissances sur les patriciens et les plébéiens, et je comprends comment ont évolué leurs relations en confrontant des documents.

Voici 4 documents supports de réflexion, consulte-les, prends des notes, annote-les si tu peux imprimer, **de façon finalement à pouvoir répondre de façon détaillée aux 3 questions posées**, comme s'il s'agissait pour toi de préparer un exposé sur les citoyens romains.

QUESTIONS

1. Nomme les deux grands groupes de citoyens romains et détermine leurs principales caractéristiques.

2. Précise les 4 grandes étapes de l'évolution de leurs relations et des droits de la plèbe.

3. Comment se partage finalement la société à la fin de la République romaine ?

Document 1 : **vidéo en ligne** ⇨
https://www.youtube.com/watch?v=4tsJev55bng

Document 2 : **bref encadré sur les plébéiens**

Les plébéiens, descendants des peuples soumis, tirent leur nom du mot **plebs** (*plèbe*), qui désigne la partie des citoyens libres. Devenus artisans, commerçants, paysans, ils constituent aussi l'essentiel de l'armée.

Document 3 : **extrait de manuel « Qui sont les citoyens romains ? »**

- Les familles (*gentes*) les plus importantes forment la caste puissante des patriciens, un ensemble d'individus – parfois plusieurs centaines – qui se reconnaissent un ancêtre commun auquel on rend un culte spécial, et qui portent le même nom, le **gentilice**.

- À l'origine, les patriciens se distinguent des autres Romains par toute une série de privilèges : ils ont des cultes qui leur sont réservés ; eux seuls peuvent être prêtres et magistrats ; eux seuls connaissent le droit, ce qui leur permet de juger les autres comme ils l'entendent sans jamais être exposés personnellement. Ils se sont arrogé le monopole de la vie politique en occupant les postes de sénateurs.

- On ne sait pas très bien qui étaient les plébéiens à l'origine : sans doute des individus arrivés plus tardivement sur le territoire romain, et mis à l'écart.

Document 4 : **extrait de manuel « Conflits et conséquences »**

● Avec l'avènement de la République (509 av. J.-C.), les plébéiens acceptent de moins en moins cette situation d'inégalité, d'autant qu'ils supportent lourdement le poids des guerres constantes que Rome mène contre ses voisins, et voient souvent leurs biens personnels menacés, ce qui les précipite dans l'esclavage pour dettes ***(nexus)***. En 494 av. J.-C., ils décident de faire sécession (de se retirer de la Ville).

● Cette situation est catastrophique pour les patriciens car les plébéiens jouent un rôle économique important – ce sont eux les commerçants, les artisans, qui subviennent aux besoins de la communauté ; ce sont eux aussi les soldats. Les patriciens doivent accepter que les plébéiens aient des représentants qui défendent exclusivement leurs intérêts : les **tribuns de la plèbe** ***(tribuni plebis)***. Ils sont inviolables ***(sacrosancti)*** : personne ne peut porter la main sur eux. Ils ont le droit de veto ***(intercessio)*** : ils peuvent s'opposer à toute décision qu'ils jugent nuisible pour les plébéiens, auxquels ils s'adressent lors de leur propre assemblée, le ***concilium plebis***.

● En 449, un collège de dix magistrats, les **Decemvirs**, rédige des lois gravées sur des tables de bronze : les **lois des XII tables**. C'est le premier texte juridique : chacun peut venir le consulter. L'égalité des droits n'est pourtant pas acquise puisqu'une loi interdit encore le mariage entre patriciens et plébéiens.

● Au cours des Ve et IVe siècles, ces derniers obtiennent ce droit de mariage, et celui d'accéder à toutes les magistratures au même titre que les patriciens. En 287, la *lex Hortensia* donne force de loi aux décisions de la plèbe (les **plébiscites**). Les assemblées de plébéiens, qui prennent le nom de **comices tributes**, votent désormais la plupart des lois.

● Une fois cette égalité des droits conquise, la distinction entre patriciens et plébéiens s'estompe progressivement ; les grandes familles, qu'elles soient d'origine plébéienne ou patricienne, forment la ***nobilitas***. Le terme de plèbe ***(plebs)*** sert alors à désigner le ***petit peuple*** de Rome.